

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 13 juin 2019

Etaient présents : Daniel ARTAUD, Alain BARI, Magalie BERNERE, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Gérard CAMBUS, René CLASTRES, Jean-Claude DEGA, André DESCOINS, Jocelyne FERT, Michel ICART, Patrick LAFFONT, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Nadine NENY, Denis PUECH, Alain SERVAT, Christine TEQUI, Patrick TIMBART, André VIDAL, Jean-Noël VIGNEAU.

Excusés : Geneviève OSMOND, Gérald ROVIRA,

Procurations : Nathalie AURIAC à Gérard CAMBUS, Simon BAVARD à Jean-Noël VIGNEAU, Monique CHARLES à Frédéric BONNEL, Maryse PERIGAUD à Jocelyne FERT,

Absents : Ginette BUSCA, Alain CAU, Patricia DANDURAND, Marie-Christine SOULA,

Secrétaire de séance : André DESCOINS

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal des Bureaux Communautaires des 23 mai et 6 juin 2019

- **Dossier soumis à délibération du bureau**

Finances

- 1- Attribution de subventions aux associations (remis en séance - tenue de la commission finances le 12 juin 2019) rapport n°1
- 2- Réalisation d'un emprunt - projets d'investissements 2019 (remis en séance - tenue de la commission finances le 12 juin 2019) rapport n°2

Technique

- 3- Maison de la petite enfance et Bibliothèque à Castillon – DMO rapport n°3
- 4- Convention au titre de l'opération d'audits énergétiques de bâtiments publics portée par le syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises rapport n°4

Ordures Ménagères

- 5- Convention avec ECODDS rapport n°5

Economie

- 6- Convention Mine de Salau (rapport n°6)

Sports

- 7- Tarifs 2019 Guzet été (remis en séance) rapport n°7

Education

- 8- Tarifs 2019 des services péri et extra scolaires de Saint-Girons rapport n°8

- **Dossiers soumis à l'avis du bureau ou préparatoires au conseil communautaire**

Ressources Humaines

- 9- Annualisation du temps de travail Service Petite Enfance (rapport n° 9)
- 10- Annualisation du temps de travail Service Collecte (rapport n° 10)
- 11- Annualisation du temps de travail Service Patrimoine (rapport n° 11)
- 12- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (rapport n° 12)

Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 19 heures

Finances

1-Attribution de subventions aux associations

M. Michel Icart, Vice-Président en charge des finances, présente le rapport.

N° Demande	Nom du porteur de Projet	Commission concernée	Proposition de la commission	Proposition de la Commission Finances	Validation Bureau
SUBV 96/2019/SOCIAL	Association des résidents de l'EPHAD MASSAT	ACTION SOCIALE, SOLIDARITE, SANTE	500 €	500 €	500 €
SUBV39/2019/ECORURALE	Transhumance en Bethmale	ECONOMIE RURALE	1 350 €	1 350 €	1 350 €
SUBV05/2019/ECORURALE	Transhumance en Haut Salat	ECONOMIE RURALE	1 350 €	1 350 €	1 350 €
SUB82/2019/ECORURALE	Transhumance en Couserans Promotion / Communication	ECONOMIE RURALE	500 €	500 €	500 €
	Transhumance en Couserans Evénementiel GUZET 2019	ECONOMIE RURALE	1 500 €	1 500 €	1 500 €
SUBV111/2019/ECORURALE	Fête du Fromage et du miel à castillon	ECONOMIE RURALE	1 350 €	1 350 €	1 350 €
SUBV151/2018/ECORURALE	CIVAM BIO	ECONOMIE RURALE	1 400 €	1 400 €	1 400 €
SUBV79/2019/ECORURALE	Association Attelage d'Ariège	ECONOMIE RURALE	200 €	200 €	200 €
SUBVXX/2019/EVEN	CONGRES NATIONAL D'HERPETOLOGIE en Ariège	FINANCES	2 000 €	2 000 €	2 000 €
			10 150 €	10 150 €	10 150 €

M. le Président propose aux membres du Bureau de délibérer s'il n'y a pas de question.

- **Les membres du bureau valident à l'unanimité (26 voix) les attributions de subventions aux associations.**

2- Réalisation d'un emprunt - projets d'investissements 2019

M. Michel Icart, Vice-Président, présente le rapport.

Afin d'assurer le financement des projets d'investissement prévus au Budget Primitif 2019 de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, il est opportun de recourir à un emprunt.

Un cahier des charges a été adressé à 6 établissements bancaires afin qu'ils transmettent leurs meilleures propositions selon les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'emprunt : 3 150 000 €
- Durée : 15 ans ou 20 ans
- Amortissement : linéaire ou progressif
- Périodicité : trimestriel ou annuel
- Taux : fixe ou variable

Les offres de financement et les propositions de contrat reçus sont présentées.

Après examen des diverses propositions, il est proposé au Bureau Communautaire de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt à long terme d'un montant de **3 150 000€** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 20 ans et 1 mois avec une phase de mobilisation sur 1 an)
- Taux d'intérêt fixe : **1.24%**
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat, soit 3 150€
- Phase de mobilisation revolving : 12 mois en phase de mobilisation revolving avec tirage au fur et à mesure des besoins avec montant minimum de 150 000€ (facturation des intérêts mensuellement aux taux de EONIA post-fixé + marge de 0,69%)

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer pour contracter un emprunt auprès de la Banque Postale s'il n'y a plus de question.

- **Les membres du Bureau valident à l'unanimité (26 voix) la proposition de la Banque Postale aux conditions énoncées ci-dessus.**

Technique

Maison de la Petite Enfance et Bibliothèque à Castillon – Convention de DMO

M. le Président présente le rapport.

Il rappelle le projet de Maison de la Petite Enfance porté par la CCCP et celui de la Bibliothèque porté par la commune de Castillon ; la maison de la petite enfance et la bibliothèque seraient concentrées au sein d'un seul et même bâtiment.

Afin d'assurer la continuité administrative, technique et financière du projet, il a été proposé que la Communauté de Communes préserve la qualité de maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

Il propose aux membres du Bureau un projet de convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée entre la CCCP et la Commune de Castillon en Couserans.

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a plus de question, pour l'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (26 voix) le Président à signer la DMO pour le projet de construction de la maison de la petite enfance et de la bibliothèque.**

Convention au titre de l'opération d'audits énergétiques de bâtiments publics portée par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

M. Jean Boussion, Vice-Président, présente le rapport.

Il informe que 3 bâtiments de la CCCP ont été retenus pour être examinés via un audit énergétique mené par un bureau d'études thermique NEORKA suite à une candidature dans le cadre du PCAET. Les 3 bâtiments sélectionnés sont les suivants :

- Résidence 3 césars d'Aulus les bains
- Bâtiments technique A et B du Services des Eaux à St Lizier
- Crèche de Guzet

M. le Vice-Président explique le principe de cet audit; d'après les consommations, les plans et une visite de chaque bâtiment, le bureau d'étude technique, sous le pilotage du PNR définit l'état initial du bâtiment (caractéristiques des isolants, menuiseries, consommations) et propose différents scénarii possibles afin de diminuer la facture énergétique, au minimum de 30 % pour être éligible aux subventions de l'ADEME

Ces scénarios (amélioration isolation, remplacement menuiseries, ventilation, chauffage) font l'objet d'un chiffrage afin que la collectivité puisse se positionner dans le cas où elle décide de réhabiliter le bâtiment.

Planning des études et visites fin juin 2019, rendu des audits septembre 2019

Coût total de l'audit pour les 3 bâtiments de la CCCP : 5 454 € TTC, subventionné à 70%, reste à charge pour la CCCP 1 632.20 € TTC

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a pas de question, pour l'autoriser à signer la convention avec le PNR PA

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (26 voix) le Président à signer la convention avec le PNR PA pour la réalisation d'audits sur ces 3 bâtiments.**

Ordures Ménagères

Convention avec ECO Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS)

M. Jean BouSSION, Vice-Président, présente le dossier.

Il rappelle que la filière de recyclage des Déchets Diffus et Spécifiques ménagers est organisée en partie en filière à responsabilité élargie aux producteurs. L'éco-organisme EcoDDS a été réagréé en date du 10 mars 2019 pour une période de 6 ans.

L'éco-organisme prend en charge (collecte + traitement) environ 50% des DDS collectés sur les déchèteries du territoire (environ 40 T ce qui représente un budget d'environ 40.000 €/an). Un soutien de 7.354,64 € a été versé pour l'année 2018.

La convention type proposée doit être signée au plus tard le 30 juin 2019.

Il rappelle que cette filière REP a subi une interruption d'agrément entre le 1^{er} janvier et le 10 mars 2019. EcoDDS a suspendu les collectes sur les déchèteries de la communauté de communes du 11 janvier au 25 mars 2019. Sur cet intervalle de temps la CCCP a fait traiter les DDS collectés à sa charge en lieu et place des metteurs sur le marché et a engagé 5.360,11 €.

Toutefois, la convention type est contestée par AMORCE. C'est pourquoi il est proposé de la signer ainsi que ses avenants, dans les délais impartis, en prenant en compte les recommandations d'AMORCE en fonction de l'évolution du dossier afin de ne pas pénaliser la communauté de communes ni sur l'indemnisation pendant la période d'interruption de l'agrément, ni sur un nouvel arrêt des collectes en déchèteries et la perception du soutien annuel.

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a pas de question, pour l'autoriser à signer la convention avec l'ECODDS.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (26 voix) le Président à signer la convention avec ECO Déchets Diffus Spécifiques.**

Sports

Tarifs 2019 activités de Guzet

M. Gérard Cambus, Vice-Président, présente le dossier.

Il précise, qu'afin d'améliorer l'attractivité et la notoriété de Guzet, la communauté de communes a mis en place plusieurs activités d'été ; la station de Guzet disposera de nombreuses activités de loisirs comme les structures gonflables (à destination des enfants), le VTT (Bike Park et descente via des pistes sécurisées et hiérarchisées par niveaux) et la luge monorail de 1470 m de long et de 350 m de dénivelé, le kart et les piétons.

Ce projet est économique, il vise à accroître la fréquentation du site par la diversité des activités proposées, à consolider la saison estivale. Il œuvre à la création d'emplois directs (personnels affectés au fonctionnement de ces activités) et indirects (commerçants, hébergeurs, prestataires de services bénéficiant de l'augmentation du nombre de personnes présentes sur le site).

Les tarifs des activités luge (suppression de la prestation no-limit en 2019), VTT et piétons restent inchangés par rapport à l'année 2018.

Il présente les tarifs Karts, nouvelle activité sur le site à compter du 6 juillet 2019.

La tarification ci-dessous s'appliquera pour les activités de Guzet à compter du 6 juillet 2019 :

Les horaires seront les suivants : 10h30 – 12h30 / 13h30 – 18h pour l'ensemble des activités proposées.

La tarification ci-dessous s'appliquera pour les activités de Guzet à compter du 6 juillet 2019 - la tarification est comprise toutes taxes comprises – il s'agit du prix net à payer par les usagers.

Il est également intégré un tarif gratuit pour les accueils évènementiels et la presse.

	Types de tarif	Tarif	Modalités – sur présentation des justificatifs
LUGE	1 descente		Luge interdite aux enfants de moins de 4 ans et/ou de moins d'1 mètre jusqu'à 1m35
	Normal	10 €	
	Réduit	8 €	Enfants à partir de 1m35 jusque 18 ans, étudiants, chômeurs, minimas sociaux, seniors de plus de 65 ans
	Accompagné	12 €	Pour 2 personnes : accompagnant majeur avec enfant d'1 mètre à 1m35 (interdit aux moins de 4 ans)
	PASS Famille	7 € / personne	Tarif par personne pour 1 adulte + 2 à 5 enfants ou 2 adultes + 1 à 4 enfants
	Découverte	6 €	Tarif pour tous, pratiqué à la convenance de la CCCP sur opération promotionnelle / envisagé lors de la première semaine d'ouverture
	Groupe	6 € / personne (adulte et enfant)	à partir de 10 personnes
VTT	Principe du forfait		
	Journée Adulte	16 €	de 10h00 à 18h00
	Journée Enfant	13 €	Enfant de 16 ans et moins, de 10h00 à 18h00
	1/2 journée Adulte	12 €	10h-13h30 - 13h30-18h00
	1/2 journée Enfant	10 €	Enfant de 16 ans et moins, 10h-13h30 - 13h30-17h00
	SAISON Adulte	110 €	
	SAISON Enfant	70 €	Enfant de 16 ans et moins
	GROUPE	13 euros / adulte – 9 euros / enfant	Tarif groupe avec un minimum de 10 personnes - Tarif enfant applicable aux enfants de moins de 16 ans Sur réservation et sous réserve de disponibilité
	Principe du forfait		
	Adulte	5 €	Ticket valable toute la journée
Enfant	2,5 €	Enfant de 16 ans et moins, ticket valable toute la journée	
PIETONS	Principe du forfait		
	Adulte	5 €	Ticket valable toute la journée
	Enfant	2,5 €	Enfant de 16 ans et moins, ticket valable toute la journée

	Types de tarif	Tarif	Modalités – sur présentation des justificatifs
KARTS	1 descente		Conditions d'accès et de pratique en cours d'élaboration
	Normal	10 €	
	Réduit	8 €	Enfants à partir de 1m35 jusque 18 ans, étudiants, chômeurs, minimas sociaux, seniors de plus de 65 ans
	PASS Famille	7 € / personne	Tarif par personne pour 1 adulte + 2 à 5 enfants ou 2 adultes + 1 à 4 enfants
	Découverte	6 €	Tarif pour tous, pratiqué à la convenance de la CCCP sur opération promotionnelle / envisagé lors de la première semaine d'ouverture
	Groupe	6 € / personne	à partir de 8 personnes

Les tickets d'accès au télésiège seront valables toute la journée.

ACCUEILS EVENEMENTIELS – PRESSE (sur présentation de la carte de presse) :

Gratuité	Avec un accompagnateur désigné par la CCCP
----------	--

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a pas de question, pour l'autoriser à appliquer les tarifs 2019 des activités de Guzet.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (26 voix) le Président à appliquer ces tarifs.**

Education

Tarifs 2019 des services péri et extra scolaires de Saint-Girons

Mme Nadine Neny, Vice-Présidente en charge de l'Education, présente le dossier.

Elle rappelle que la convention par laquelle la Communauté de Communes a confié la gestion des services périscolaires (ALAE) et extrascolaires (ALSH) à la ville de Saint-Girons arrive à échéance le 5 juillet 2019. La CCCP assurant la gestion et la facturation de ces services à compter du 8 juillet 2019, il convient d'en fixer les tarifs.

Mme la Vice-Présidente rappelle la délibération du conseil communautaire en date du 14 février 2019 relative aux tarifs des services périscolaires et extrascolaires transférés à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2019. Les tarifs précédemment votés par les conseils municipaux avaient été maintenus dans l'attente d'un projet d'harmonisation des tarifs à l'échelle du territoire du Couserans.

Elle informe que la commission Education propose d'appliquer le même principe pour les services de Saint-Girons et présente les tarifs qui tiennent compte des revenus et du quotient familial conformément au règlement de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Mme Neny précise que la commission travaillera sur l'harmonisation des tarifs sur tout le territoire.

Quotient familial	ALSH VACANCES SCOLAIRES			
	½ journée		Journée	
	Tarifs familles (si ATL)	ATL CAF*	Tarifs familles (si ATL)	ATL CAF *
De 0 à 435€	1,80€	4,00 €	3,60€	8,00 €
De 435,01€ à 530€	2,20€	3,50 €	4,40€	7,00 €
De 530,01€ à 670€	2,60€	3,00 €	5,20€	6,00 €
+ de 670€ et non allocataires	4,40€	-	8,80€	-
Imprévu (sauf été)	6,00€	-	12,00€	-

* Si les familles ne fournissent pas le justificatif des Aides aux Temps Libres de la CAF, la part ATL (colonne grisée) sera facturée à la famille.

Quotient familial	TARIFS ALSH SORTIES supplément	
	Demi-journée	Journée
De 0 à 435€	1,50€	1,50€
De 435,01€ à 530€	2,00€	2,00€
De 530,01€ à 670€	2,50€	2,50€
+ de 670€ et non allocataires	3,00€	3,00€
Après-midi imprévue	3,00€	3,00€

Quotient familial	TARIFS MERCREDIS APRES-MIDI
	Demi-journée
De 0 à 435€	1,80€
De 435,01€ à 530€	2,00€
De 530,01€ à 670€	2,60€
+ de 670€ et non allocataires	4,40€
Après-midi imprévue	6,00€

Quotient familial	TARIFS REPAS DES MERCREDIS
De 0 à 435€	1,30€
De 435,01€ à 530€	1,70€
De 530,01€ à 670€	2,10€
+ de 670€ et non allocataires	2,50€
Repas imprévu	4,50€

Quotient familial	TARIFS TRIMESTRE ALAE	
	FORFAIT	
	Matin	Soir
De 0 à 435€	6,00€	6,00€
De 435,01€ à 530€	7,00€	7,00€
De 530,01€ à 670€	8,00€	8,00€
+ de 670€ et non allocataires	10,00€	10,00€

M. le Président propose aux Membres du Bureau de délibérer, s'il n'y a pas de question, pour l'autoriser à appliquer les tarifs 2019 des activités péri et extra scolaires proposées sur Saint-Girons.

- **Les Membres du Bureau autorisent à l'unanimité (26 voix) le Président à appliquer les tarifs présentés, tarifs identiques à ceux pratiqués jusque-là par la commune.**

- **DOSSIERS SOUMIS À L'AVIS DU BUREAU OU PRÉPARATOIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Economie

Convention Mine de Salau

M. le Rapporteur de la commission Economie, présente le rapport.

Il mentionne que comme cela a déjà été présenté en Bureau communautaire du 15 février 2018, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées a souhaité être un acteur vigilant dans le projet « Mine de Salau »,

Ceci pour veiller, dès aujourd'hui, à ce que le Territoire Couserans, au-delà des règles nationales applicables en ce domaine, détermine par un dialogue avec le porteur du Projet, les conditions que la Collectivité considère optimum pour le Couserans.

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées ne saurait être par principe, « pour » ou « contre » un projet de développement, elle ne peut se positionner comme « opposant » ou « partisan ».

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées doit, par une analyse objective, faire émerger, puis évoluer si nécessaire, tous les projets de développement, dans le respect de ce que la population et les élus jugent compatibles et favorables à la perspective d'avenir, qu'ensemble, il est souhaité d'ouvrir pour le Couserans.

Cette perspective c'est celle d'un territoire riche d'une biodiversité plurielle où s'inscrivent des activités humaines, agricoles, pastorales, artisanales, industrielles, touristiques, qui se complètent et cohabitent dans l'espace préservé qui est le nôtre, espace façonné par la nature et le travail multiséculaire de notre communauté humaine.

C'est la définition des conditions souhaitées d'émergence et de réalisation de ce projet qui est l'objectif de ce Protocole. Il n'est qu'une première étape vers le « Contrat de Territoire » qui s'enrichira des apports de tous les adhérents à cette démarche.

Le Protocole prévoit principalement :

- Des études spécifiques préalables et continues sur les conditions d'exploration et d'exploitation de la mine.
- Un engagement du porteur de projet de maximiser l'impact positif en termes d'activité économique et d'emploi en Couserans.
- Une participation d'un représentant de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, avec voix délibérative, au Conseil d'Administration ou de la Société exploitante.
- Le principe de la contribution du porteur de projet à des actions locales de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.
- Le principe d'une participation, en faveur de l'Intercommunalité, au résultat économique de l'activité minière.
- Des modes d'exécution des travaux miniers garants de la sécurité des personnes et de l'environnement naturel.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur la présentation du protocole en délibéré du Conseil communautaire s'il n'y a plus de questions.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

Ressources Humaines

- Annualisation du temps de travail Service Petite Enfance

M. Alain Servat, Vice-Président, présente le rapport pour avis du Bureau. Il procède à la lecture du délibéré proposé :

- Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, le service Petite Enfance est soumis à un cycle de travail annualisé dans les conditions suivantes :

- Structures d'accueil collectif : accueil non effectif durant 6 semaines de fermeture annuelle. La planification du travail sera réalisée sur la base du fonctionnement effectif des multi-accueils.
- Crèche familiale : activité d'accueil des assistantes maternelles liée aux besoins des familles. La planification du travail sera réalisée sur la base du fonctionnement effectif de l'accueil des enfants.

Peuvent être exclus du dispositif d'annualisation du temps de travail, les postes ne subissant pas de hausse ou baisse d'activité quel que soit l'état d'ouverture ou de fermeture des structures :

- Poste de chef de secteur de la Crèche Familiale et son/sa suppléant(e)
- Poste d'accompagnant éducatif de la Crèche Familiale
- Poste d'assistant administratif
- Poste d'animateur Relais d'Assistants Maternelles

- Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur l'annualisation du temps de travail du Service Petite Enfance s'il n'y a pas de question.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

- Annualisation du temps de travail Service Collecte

M. Alain Servat, Vice-Président présente le rapport pour avis du Bureau et procède à la lecture du projet de délibéré.

- Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les équipes de chauffeurs poly bennes du service Collecte des déchets sont soumises à un cycle de travail annualisé dans les conditions suivantes :

- Basse production de déchets dit « Période Hiver » d'octobre à mars, 32h en moyenne de travail hebdomadaire
- Haute production de déchets dit « Période d'été » d'avril à septembre, 38h en moyenne de travail hebdomadaire

Le cycle annualisé est traduit à travers des plannings, communiqués aux agents, et tenant compte de l'activité du service déchèterie, des périodes d'activités hiver et été.

- Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur l'annualisation du temps de travail du Service Collecte s'il n'y a pas de question.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

- Annualisation du temps de travail Service Patrimoine

M. Alain Servat, Vice-Président présente le rapport pour avis du Bureau et procède à la lecture du projet de délibéré.

-Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'agent en charge de la médiation culturelle au sein de la Direction de la Culture est soumis à un cycle de travail annualisé dans les conditions suivantes :

- Période de vacances scolaires : période dite de hausse d'activité
- Hors période de vacances scolaires : période de basse activité

Le cycle annualisé est traduit à travers un planning, communiqué à l'agent, et tenant compte de la saisonnalité de l'activité de médiation culturelle (ouverture aux visites du Château de Seix essentiellement).

-Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur l'annualisation du temps de travail du Service Patrimoine s'il n'y a pas de question.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

M. Jean Boussion, Vice-Président présente le rapport pour avis du Bureau.

Il note que la réalisation du Document Unique a été co-construite par un comité de pilotage dédié, un conseiller de prévention et les agents et animée par un cabinet expert. 10 réunions se sont tenues avec les agents sur les différents services pour présenter la démarche.

Le contenu du DUERP est le suivant :

- identification des risques (le risque amiante sera rajouté sur le service de l'Eau),
- identification des unités de travail
- quotation des risques (de vert à rouge pour risques les plus élevés, le préventeur va travailler sur ces derniers en priorité)
- prévention des risques
- amélioration continue

M. Boussion souligne que ce document va évoluer et s'adapter aux missions de la CCCP.

Il souligne que ce document a reçu un avis favorable du CHSCT le 12 mars dernier.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur le document unique s'il n'y a plus de question.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

- Créations d'emplois (infirmière cat A et adjoint administratif cat C)

M. Alain Servat, Vice-Président présente le rapport. Il propose 2 créations d'emplois à temps complet et 4 créations à temps non complet ci-dessous

Filière technique			Service d'affectation
Adjoint technique	C	CREATION : 1 TC	Secteur Informatique
Filière animation			Service d'affectation
Adjoint d'animation	C	CREATIONS : 2 TNC 0,7 ETP; 0,83 ETP	Service Enfance Jeunesse
Filière médico-sociale			Service d'affectation
Infirmière	A	CREATION : 1 TC	Service Petite Enfance
Filière culturelle			Service d'affectation

Adjoint du patrimoine	C	CREATIONS : 2 TNC 0,5 ETP, 0,5 ETP	Service Réseau de Lecture publique
-----------------------	---	---------------------------------------	------------------------------------

TC = Temps Complet ; TNC = Temps Non Complet ; ETP = Équivalent Temps Plein

Ces créations modifient en conséquence le tableau des effectifs.

Les emplois laissés vacants feront l'objet d'une suppression ultérieure soumise à l'avis du comité technique.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur les créations d'emplois présentées s'il n'y a pas de question.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

- Contrat d'engagement éducatif

M. Alain Servat, Vice-Président présente le rapport.

Il précise qu'il convient de mettre en œuvre les dispositions relatives au personnel permettant d'organiser et d'encadrer les accueils collectifs de mineurs, qu'il convient de permettre le recrutement temporaire par voie de contrats d'engagement éducatif de personnels d'animation et de direction d'accueils collectifs enfin qu'il convient de fixer la rémunération applicable aux contrats d'engagement éducatif.

Dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement des accueils collectifs de mineurs, la CCCP met en œuvre le recrutement par voie de contrats d'engagement éducatif d'agents aux fonctions d'animation ou de direction d'accueil collectif de mineurs à des fins temporaire d'intervention.

La rémunération des agents sous contrat d'engagement éducatif est fixée comme suit :

Qualification / Intervention	Forfait (exprimé en brut)
Aide animateur (animateur non diplômé)	40 € / jour
Animateur stagiaire	45 € / jour
Animateur diplômé	60 € / jour
Directeur	75 € / jour
Directeur adjoint	65 € / jour
Nuitée (camping, séjour, etc...) / toutes qualifications confondues	25 € la nuitée
Garderie (surveillance) / toutes qualifications confondues	10 € / 2 heures (présence matin ou soir ou pause méridienne)
Réunions préparatoires / toutes qualifications confondues	40 € / jour 10 € / 2 heures
Manifestations ponctuelles à visée éducatives / toutes qualifications confondues	40 € / jour

Lorsque la journée de travail se prolonge (sortie à la journée, temps de rangement, retards ...), le forfait journalier est modifié en conséquence : + 7 € (brut) pour toute heure commencée au-delà de la borne horaire fixée. La journée de réunion préparatoire est d'une durée de 8h00. La journée de manifestation est d'une durée de 8h00.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis sur le contrat d'engagement éducatif proposé ci-dessus, s'il n'y a pas de question.

➤ **Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)**

Eaux Assainissement

Commission Locale de l'Eau – désignation membre

M. le Président présente le rapport.

Il informe les membres du Bureau de la nécessité de désigner les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Mme La Préfète, responsable de la procédure d'élaboration et de révision du Schéma d'aménagement (SAGE), demande, via l'Association des Maires de l'Ariège, de désigner un représentant.

M. le Président fait appel à candidature.

M. Jean BouSSION propose sa candidature.

M. le Président demande aux Membres de rendre un avis pour présenter la candidature de M. Jean BouSSION au prochain Conseil communautaire.

Les Membres du Bureaux rendent un avis favorable à l'unanimité (26 voix)

QUESTIONS DIVERSES

Composition du Conseil Communautaire en 2020

M. le Président rappelle au Membres du Bureau le courrier de la Préfecture en date du 6 mai 2019 sur la composition du prochain Conseil Communautaire, courrier qui a été adressé à l'ensemble des communes et en copie à la CCCP puisque seules les communes doivent délibérer sur leur choix, le conseil communautaire n'ayant pas à se positionner. Il rappelle que l'AMF a mis à disposition des élus un simulateur. Il rappelle la règle en matière de vote pour les communes.

Mme Jocelyne Fert présente les différents scénarios possibles (droit commun/accord local validé par la Préfecture).

M. le Président précise que le nombre de délégués par communes sera connu le 31 août 2019.

M. le Président propose de communiquer, via la Préfecture, les informations aux communes qui décident seules de la suite à donner.

Ateliers le 14 juin 2014 en lien avec le Plan transition paysage sur des communes en bordure du Salat. Le Bureau invite les communes concernées, qui ont été destinataires d'une invitation, à mandater une personne pour y participer.

Demande de convention tripartite. Le Bureau est saisi d'une demande par le Maire de Lasserre, de rédaction d'une convention tripartite entre la CCCP, l'association ENVOL et la mairie de Lasserre sur l'utilisation par l'association de locaux municipaux pour l'exercice des activités périscolaires dont elle a la charge.

Projet de chantier d'insertion maraîchage

Le Bureau est saisi d'une demande de l'association CASTA qui sollicite du foncier afin de développer un chantier d'insertion maraîchage. Le besoin est évalué à 2/3 ha.

Le foncier disponible sur la zone de Lédar est évoqué.

Incident survenu à l'encontre de 2 agents du service des Eaux sur la commune d'Antras

M. le Président relate aux Membres du Bureau l'incident intervenu en début d'après-midi, ce même jour.

M. le Président informe le Bureau qu'un courrier relatant ces faits sera adressé à Mme la Préfète et à Monsieur le Sous-Préfet.

Fin de séance à 20H30